



Conseil municipal du 9 octobre 2020

Présents :

M. BIAS Sébastien, M. DELOROZOY Gilles, M. DELOROZOY Francis, M. HURAND Jean-Marc, M. LAURENT Raphaël, M. LEGROS Lionel, M. LIENARD Emmanuel, M. ROBERT Jean-Claude, Mme DHOOSCHE Sylvette, Mme SAUVAGE Catherine, Mme SOLIVEAU Joëlle, Mme TRUDEN Françoise, Mme VETOIS Delphine, Mme VIET Estelle

Procuration(s) :

M. TESTA Romuald donne pouvoir à M. LAURENT Raphaël

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. TESTA Romuald

Secrétaire de séance : Mme DHOOSCHE Sylvette

Président de séance : M. LEGROS Lionel

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Mme DHOOSCHE Sylvette a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **31 juillet 2020**

3 – Décision modificative du budget n°3

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la décision du conseil municipal du 31 juillet relative à l'attribution d'une subvention à l'APPMA,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative afin d'inscrire des crédits supplémentaires dans le budget de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°2020.03. Ainsi, il est procédé aux modifications suivantes :

DF 615221 - 300€

DF 6574 + 300€

4 – Annule et remplace la délibération n° 2020-04-20 – Désignation des membres de la CCID

Lors de la séance du 31 juillet 2020, une liste de 9 personnes avait été établie et communiquée à la DGFIP à des fins de mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le nombre de personnes proposées n'étant pas suffisant, le conseil municipal propose une nouvelle comme ci-dessous :

- Catherine Sauvage, Joëlle Soliveau, Delphine Vetois, Sébastien Bias, Jean-Claude Robert, Françoise Truden, Emmanuel Lienard, Lionel Legros, Sylvette Dhoosche, Raphaël Laurent, Didier Saint-Hilaire, Xavier Dequiet, Béatrice Dequlet, Véronique soliveau, Alexandre Maurice, Benjamin Flamand, Elodie Truden, André Julien, Nathalie Morice, Yves Bonnet, Eliane Bonnet, Alban Prévotiaux, Philippe Ledéodic, Karine Bregeaut

La DGFIP procédera à un tirage afin de ne retenir que 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants).

5 – Annule et remplace la délibération n°2020-01-06 – FER 2020 Réfection rue des bons hommes

A la demande du département et suite au renouvellement des conseils municipaux, il est demandé qu'une nouvelle délibération soit prise concernant la demande de FER (Fond d'Equipement Rural) subvention aidant le financement de la remise en état de la rue des bons hommes.

Pour rappel, le montant des travaux s'élève à 42 144 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser une nouvelle demande au nom de la commune.

6 – Taux de promotion d'avancement de grade

M. le Maire présente le fonctionnement lié aux promotions de grade pour les agents. Ce taux fixe le nombre maximal d'agents pouvant prétendre à une promotion. Ce taux n'est actuellement pas fixé à 100%, ce qui ne permet pas à tous les agents de profiter d'un avancement quand ils en ont la possibilité.

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier ce taux pour le passer à 100%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à modifier le taux de promotion d'avancement de grade pour le passer à 100%.

7 - GRDF – Redevance d'occupation du domaine public

La commune perçoit de la part de certains opérateurs (Télécom, ERDF, Enedis...) une redevance pour occupation du domaine public. Cette redevance correspond au domaine public occupé par les infrastructures de ces opérateurs (poteaux EDF, télécom, conduites de gaz enterrées...)

M. Le Maire informe le conseil municipal que la redevance concernant l'opérateur GRDF s'élève à 321,66€ pour l'année 2020.

8 - Information sur le personnel

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'un des agents techniques arrivant à son terme, le contrat de ce dernier et à sa demande a été renouvelé à mi-temps pour une durée d'un an.

9 - Information sur le contrat rural

M. le Maire informe le conseil municipal des avancées du projet de contrat rural permettant d'aider au financement de la reconstruction de la salle polyvalente de la commune.

Une réunion avec l'architecte a eu lieu le 2 juillet 2020 afin de faire un point sur le dossier. Des contacts ont également été pris avec le département et la région (organismes financeurs) afin d'organiser une rencontre qui aura lieu le 29 octobre 2020.

A l'issue de cette rencontre, le dossier de contrat rural sera validé et envoyé à ces deux organismes pour traitement. La date de la réponse de ces organismes reste incertaine compte tenu de la tenue des élections départementales et régionales en mars 2021.

Toutefois, il sera procédé assez rapidement au montage financier et à la recherche d'organismes bancaires susceptibles prêter de l'argent à la commune pour financer le projet.

10 - Taxe d'aménagement

Le Maire informe le conseil municipal du fonctionnement de la taxe d'aménagement dans la commune. Cette dernière est prélevée sur l'ensemble des travaux de construction, d'extension, abris de jardin... et permis à la commune de financer les infrastructures nécessaires aux différents travaux de construction (route, réseau d'eau, électricité, gaz...).

La taxe d'aménagement sur la commune est répartie en 2 zones, la première à 10% qui se situe dans une zone où les terrains constructibles sont les plus nombreux, le reste de la commune étant soumis à une taxe de 5%.

Compte tenu du fait qu'aucune construction importante n'est prévue pour le moment (lotissement par exemple), M. le Maire propose de ne pas augmenter la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire.

Concernant les abris de jardin, la taxe d'aménagement étant relativement important comparée au coût d'achat de ces structures, M. le Maire propose d'exonérer de taxe d'aménagement ces derniers dans les conditions suivantes :

1 abri de jardin jusqu'à 10 m² par parcelle pourra être exonéré de taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire.

11 - Contrat Orpi

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat passé avec la société Orpi de La Ferté-sous-Jouarre pour la gestion locative du logement de la poste arrive à son terme le 22 novembre 2020.

Afin de faciliter la gestion de ce bien, **le conseil municipal, à l'unanimité,** accepte de reconduire pour 3 ans le contrat avec la société Orpi.

Le conseil municipal charge M. le Maire d'effectuer les démarches auprès de la société Orpi.

12 - Décision modificative n°2020.04 – Régularisation d'intérêts d'emprunt

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de prendre une décision modificative afin d'inscrire des crédits supplémentaires dans le budget de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°2020.04. Ainsi, il est procédé aux modifications suivantes :

DF 615231	-0,01€
DF 66111	+0,01€

13 - Décision modificative N°6 : Assainissement

Ce point étant redondant avec le point 16, il est supprimé.

14 – Annule et remplace la délibération concernant la demande de DETR – Création d'un réseau informatique.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de modifier ce point, une erreur s'étant glissée dans l'intitulé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification proposée par M. le Maire.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le département demande aux communes de reprendre une délibération concernant leur demande de subvention de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin d'aider au financement de la mise en place d'un réseau informatique sur la mairie et le groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser une nouvelle demande au nom de la commune.

15 - Annule et remplace la délibération n°2019-07-10 – Contrat rural – salle polyvalente

Suite au renouvellement des conseils municipaux, le département demande aux communes de reprendre une délibération concernant leur demande de subvention de contrat rural afin d'aider au financement de la reconstruction de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser une nouvelle demande au nom de la commune.

16 - Décision modificative n°5 – Assainissement

M. le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes des deux Morin (CC2M) a repris la compétence assainissement collective. En conséquence de quoi, la commune a supprimé son budget assainissement et doit reverser à la CC2M une part de ce dernier.

Suite à une rencontre avec M. Delesalle, Président de la CC2M et M. Talfumier Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, il ressort que la commune doit reverser à la CC2M la somme de 5987.07€. Le budget actuel n'étant pas suffisamment abondé (2500€), il convient de réaliser une décision modificative du budget comme suit :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de prendre une décision modificative afin d'inscrire des crédits supplémentaires dans le budget de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°2020.05. Ainsi, il est procédé aux modifications suivantes :

DF 615221	-3487,07€
DF 678	+3487,07€

17 - Questions diverses

- Monsieur le Maire propose à la demande de Mme Soliveau que la commission cimetière se réunisse. Une date va être proposée aux membres de la commission.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à la commune de Saint Ouen sur Morin afin de les solliciter à nouveau sur le projet de remise en état de la voie communale n°6 reliant Busserolles à la départementale n° 68 en direction de Rebais. Un rendez-vous est pris le 14 octobre 2020 avec M. le Maire de Saint-Ouen pour évoquer le sujet.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est constaté que plusieurs dépôts sauvages de déchets (peinture, pneus...) se sont produits sur la commune. Un document d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres de certaines rues. Par ailleurs, il est

- systématiquement procédé à une inspection des déchets afin d'essayer de déterminer leur provenance.
- Monsieur Gilles Delorozoy demande à ce qu'une information soit faite auprès de la population concernant les aides à l'achat de broyeurs de végétaux et au service du même type proposé par la CC2M.
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la pose d'un nouveau banc au cimetière et de la remise en état des bancs devant la mairie.
 - M. le Maire laisse la parole à Mme Vetois qui propose de baptiser l'école d'Orly sur Morin. Il est demandé aux conseillers municipaux de proposer différents noms qui seront étudiés lors d'une prochaine séance.
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Pomma est venu présenter un livre retraçant l'histoire et l'évolution de l'école sur notre territoire.
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une action du Smage2morin visant à éliminer les embâcles sur le petit Morin au niveau des ouvrages et des habitations afin d'éviter des dégâts lors des crues hivernales qui pourraient subvenir.
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre de remerciements reçue de l'association des anciens combattants suite au versement de leur subvention. Il informe également que le repas organiser par cette association suite aux cérémonies du 11 novembre est annulé.
 - Mme Vetois propose d'organiser une petite manifestation pour la fête d'Halloween. La commission des fêtes va se réunir dans la semaine afin d'étudier la faisabilité de cet événement compte tenu des règles sanitaires en vigueur.
 - M. Laurent fait un compte-rendu de la dernière commission des fêtes concernant l'organisation des festivités de fin d'année (11 novembre, Noël des enfants et des aînés).
 - Mme Soliveau propose, afin de sécuriser les passages piétons, l'achat de petites structures métalliques représentant des enfants. M. le Maire effectuera les recherches de prestataires pour chiffrer cette dépense et procéder à leur achat.
 - Il est rappelé qu'il existe des subventions possibles auprès de la préfecture notamment sur les amendes de police permettant le financement des infrastructures de sécurité.
 - M. Bias rappelle qu'il y a toujours un problème d'écoulement des eaux au niveau des fossés de la rue des Chaillots. M. le Maire informe le conseil qu'il s'est déjà renseigné sur le sujet et a fait venir une société. Le busage des fossés n'est pas envisageable, car les eaux de pluie iraient sur la route. Des travaux de curage des fossés et de remise à niveau du bas-côté devraient permettre de solutionner le problème.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05

LE MAIRE

